



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnes sans domicile fixe

Question écrite n° 7665

Texte de la question

A l'approche de la période hivernale, les mesures d'aide aux sans-logis et dans lesquelles est directement impliquée la ville de Paris se sont étendues et diversifiées au cours de ces dernières semaines, qu'il s'agisse du nombre des sites d'hébergement, des procédures d'attribution de prestations diverses, de missions assignées au SAMU ou de soutien aux associations caritatives. Ces mesures représentent un coût sans cesse accru, où la contribution de la collectivité parisienne est de plus en plus lourde, du fait de la concentration massive dans la capitale de déshérités en provenance des départements d'Ile-de-France, voir d'autres régions du pays. Afin, d'une part, de répartir plus équitablement entre l'Etat et les collectivités concernées cette charge financière et, d'autre part, d'inscrire dans la durée les résultats d'un effort collectif et prioritaire d'assistance, là où n'est actuellement déployé qu'un simple dispositif d'accueil, M. Laurent Dominati demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité si elle entend proposer, en fonction de l'accroissement du nombre et des besoins des personnes sans abri, une participation plus importante de l'Etat à toutes les actions entreprises par les collectivités en ce domaine ; dans quels délais et de quelle manière elle envisage de compléter le plan actuel d'accueil d'urgence, nécessairement ponctuel et limité dans le temps, par un programme d'hébergement durable auquel participeraient les départements et qui serait obligatoirement assorti de mesures d'accompagnement social, sanitaire et psychologique, faute de quoi seraient vaines la recherche d'un emploi et la perspective d'une réinsertion.

Texte de la réponse

L'Etat et les collectivités territoriales ont ces dernières années considérablement accru les moyens financiers accordés aux associations pour assurer l'accueil, l'hébergement et la réinsertion des personnes sans domicile. Ceci s'explique par la montée des phénomènes de pauvreté et de précarité, mais aussi en raison des efforts engagés pour améliorer les conditions d'accueil. Il en va ainsi sur l'ensemble du territoire national et plus particulièrement en Ile-de-France et à Paris. En Ile-de-France (hors Paris), les concours de l'Etat consacrés au fonctionnement des structures d'accueil et d'hébergement sont passés de 21 MF en 1995 à 56 MF en 2000, soit une progression de 266 % en cinq ans. A Paris, les concours de l'Etat sont passés de 35 MF en 1995 à 157 MF en 2000, soit une progression de 448 % en cinq ans. Au total en Ile-de-France, les crédits de l'Etat dans ce domaine sont passés de 56 MF en 1995 à 213 MF en 2000, soit une progression de 380 % en cinq ans. Cet effort financier s'est accompagné d'une réflexion de fond menée avec les associations pour transformer le dispositif d'accueil et d'hébergement en un programme d'hébergement plus durable et d'accompagnement vers le logement. A l'automne 1999, le Gouvernement a décidé la mise en place d'un plan pluriannuel. Les objectifs de ce plan sont d'augmenter globalement les capacités d'accueil mais surtout d'améliorer la qualité du dispositif. Ce plan prévoit notamment la création d'hôtels sociaux, qui permettra d'accueillir dans des chambres individuelles des personnes s'engageant à leur rythme dans une démarche de réinsertion. Il est aussi prévu de renforcer les services d'accompagnement (lieux d'accueil de jour, équipes de rue...). Parallèlement le secrétariat d'Etat au logement a annoncé le lancement d'un plan de 10 000 logements en résidences sociales d'ici à 2003 en Ile-de-France. Une partie de ces logements sera destinée aux personnes accueillies aujourd'hui dans le

dispositif d'accueil d'urgence. D'autres formules d'accueil, comme les « pensions de famille » adaptées à des publics dont les capacités de vie autonome sont réduites, seront encouragées. L'objectif principal du plan pluriannuel est de permettre aux personnes de sortir de l'hébergement d'urgence grâce à la constitution d'une offre d'accueil pérenne adaptée aux besoins.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Dominati](#)

Circonscription : Paris (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7665

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4588

Réponse publiée le : 19 février 2001, page 1115